



Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 10.01.2025

Visible par le public jusqu'au: 10.01.2028

Numéro de publication: BA-VS05-0000013214

Entité de publication

Canton du Valais – Commission cantonale des constructions, Rue des Creusets 5,
1951 Sion

Demande d'autorisation de construire – réhaussement et remodelage du terrain en zone agricole, Grimisuat

Titre du projet de construction

Réhaussement et remodelage du terrain en zone agricole

Numéro pour consultation eConstruction

b47fb085

Requérant(e)

Geneviève Mabillard-Papilloud

Auteur(e) de plans

Alexandre Blanc

Parcelles

Parcelles nos 4264, 4285, 4274, 4280, 4269, 5572, No Folio 9, Lieu-dit Le Crou

Coordonnées

1'123'240 2'596'641

Propriétaires

David Christophe Mabillard, Manon Déborah Mabillard, José Raphaël Mabillard, Jean-Marc Balet, Marie-Claude Roux, Pascal Balet et Commune de Grimisuat

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone agricole spéciale

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 10.02.2025